

## CONCLUSIONS

par Gérard VIATTE<sup>1</sup>

Les contributions des intervenants et les discussions conduisent à mettre en relief quatre points, qui ont chacun des implications pour les actions futures des pouvoirs publics et des acteurs privés ainsi que pour les activités de l'Académie.

1. Les incertitudes quant aux effets du Brexit sont nombreuses, et il faut remercier les intervenants d'avoir relevé le défi. Ces incertitudes sont dues :
  - a. à des facteurs exogènes, notamment économiques (taux de change, financement), et à la crise sanitaire qui complique l'évaluation des tendances observées depuis l'entrée en vigueur de l'Accord.
  - b. au TCA lui-même, qui contient de nombreuses clauses (suspension possible, réexamen...) rendant difficiles la prévision de tendances à moyen terme. Il faut sans doute se préparer à des contentieux et à négociations ultérieures sur la mise en œuvre de l'Accord, du moins sur certains points spécifiques. [C'est déjà évident pour la pêche, qui n'a pas été couverte par cette session, mais ce pourrait aussi être le cas pour le secteur agro-alimentaire]

Néanmoins, on a déjà pu discerner les premiers effets perceptibles sur les échanges, par exemple entre la France et le Royaume-Uni pour des produits spécifiques, bien qu'il soit difficile de distinguer si la cause en est l'Accord ou la crise sanitaire.

**-> En conséquence, il sera nécessaire d'assurer un suivi précis des évolutions de la production, de la consommation et des échanges, ainsi que de l'impact macro-économique (notamment en Irlande). Ces évolutions feront sans doute l'objet de nombreuses études, qu'il faudra comparer et évaluer en vue d'en faire une synthèse.**

2. Les limites d'un accord de libre-échange «classique » (« 1<sup>ère</sup> génération ») sont apparues clairement, même si l'accord du 24 décembre 2020 est intitulé « Accord de commerce et de coopération ».
  - a. il porte essentiellement sur la suppression des droits de douane et des contingents. En cela il a un effet certain sur les échanges, et sur la production elle-même, notamment dans les pays qui dépendent fortement du marché britannique.
  - b. cependant, dans l'économie moderne, caractérisée par des chaînes de valeur complexes, les obstacles aux échanges résultent plus encore des réglementations diverses (normes, règles d'origine..) pour lesquelles les dispositions de l'Accord ne sont pas très claires et pour lesquelles on peut s'attendre à des contentieux. Par ailleurs l'exclusion des services est un facteur limitant.

---

<sup>1</sup> Membre associé de l'Académie d'agriculture.

→ Les réglementations non tarifaires ne sont pas toujours très transparentes et leur impact est difficile à quantifier. L'adaptation aux nouvelles règles peut être difficile, et poser des problèmes aux pouvoirs publics comme aux pour les acteurs économiques. Cette problématique méritera une attention particulière, en coopération avec les opérateurs économiques.

3. L'impact sur les flux d'échanges sera évidemment la variable la plus visible, qu'il faudra suivre et évaluer en priorité, en tenant compte

- a. des différences significatives entre les produits dans le commerce entre le Royaume-Uni et les pays membres de l'UE, comme on peut déjà le discerner ces derniers mois, notamment pour l'Irlande et la France.
- b. des effets de la modification de certaines lignes de transport qui ont des effets notables sur le coût et la durée, notamment entre l'Irlande et l'UE.
- c. de la possibilité de modification de la structure des flux d'échange et de leur diversification à moyen terme, ce qui pourrait être le cas entre le Royaume Uni et ses anciens fournisseurs du Commonwealth ou de nouveaux fournisseurs, par exemple du Mercosur.
- d. des accords commerciaux conclus par le Royaume Uni. Si la plupart de ceux qui ont déjà été conclus constituent la mise à jour d'accords préexistants, conclus par l'UE, d'autres devront être négociés prochainement.
- e. de la stratégie des opérateurs économiques, notamment des multinationales agro-alimentaires, particulièrement bien implantées au Royaume-Uni, et des firmes de négoce.

→ Il faut donc adopter une approche globale, et ne pas se concentrer exclusivement sur les échanges entre le Royaume Uni et l'UE. Ceux-ci doivent être considérés dans le contexte des échanges agro-alimentaires mondiaux, dont la structure et les conditions seront influencés par divers facteurs économiques et géopolitiques. Par ailleurs, les stratégies des grands acteurs privés peuvent avoir autant d'impact que les politiques elles-mêmes, et doivent être prises en compte même si elles sont souvent moins « transparentes ».

4. L'impact sur les politiques nationales est souvent sous-estimé mais il sera particulièrement fort pour le Royaume Uni, et pour l'Angleterre plus encore que pour l'Ecosse ou le pays de Galles. La sortie de l'UE, et donc de la PAC, conduit le Royaume Uni à définir de « nouvelles politiques publiques pour le secteur agro-alimentaire », qui modifient l'ordre des priorités par rapport à la PAC :

- a. les objectifs environnementaux, toujours défendus par le Royaume Uni au sein de l'UE, deviennent encore plus prioritaires, ce qui se traduit notamment au niveau du financement avec l'orientation « public money for public goods », principe proche de la notion de « paiements pour les services agro-écologiques ».
- b. plus généralement pourrait apparaître une nouvelle vision de l'agriculture, un « nouveau modèle », qui aura des incidences sur la structure et la spécialisation des exploitations, et sur le développement rural en général.

- c. Ces évolutions seront progressives et demanderont une période de transition (« évolution plus que révolution »), et leur concrétisation dépendra des possibilités de financement.

-> L'évolution, différente, des politiques nationales des quatre nations du Royaume Uni présentera un intérêt particulier car elle va illustrer l'articulation entre la politique commerciale et la politique agricole, et les divers équilibres possibles entre les objectifs, notamment environnementaux et écologiques. Cette problématique est au cœur des préoccupations multidisciplinaires actuelles de l'Académie.